

Jeu de massacre sur les PME du photovoltaïque

■ Entretien avec Régis Castellani, de l'entreprise Cèze et Orb énergie, à Bagnols-sur-Cèze dans le Gard. Créé en 2009, Cèze et Orb est un bureau d'études spécialisé dans l'énergie pour l'habitat et le développement de projets solaires. À de nombreuses reprises, cette société s'est retrouvée victime des décisions contradictoires du gouvernement, dans ce qui s'annonçait un plan d'aides au développement des énergies renouvelables. Et qui s'est avéré, à terme, un piège pour les petites et moyennes entreprises du secteur. Lesquelles sont en train d'étouffer.



▲ L'Allemagne pose dans l'année ce que la France installe en dix ans !

■ **N&P : La filière photovoltaïque se déclare menacée en France, et particulièrement les PME et PMI. Votre entreprise ne fait pas exception : d'où viennent ces difficultés ?**

Régis Castellani : Ce qui nous a affectés, ce



sont les changements de réglementation à répétition. D'abord, il faut préciser qu'à côté de la solution thermique qui consiste à rendre un bâtiment le plus

économique possible en énergie, la solution photovoltaïque présente, pour le client, l'avantage d'un retour sur investissement lié à la revente possible de l'électricité produite, généralement revendue à EdF plus chère que l'énergie consommée. C'est pourquoi il est plus facile de trouver des financements pour une installation photovoltaïque. Nos ennuis ont commencé le 14 janvier 2010, quand par décret, l'Etat a baissé le tarif d'achat et rendu cette mesure rétroactive aux demandes postérieures au 1er

novembre. Il y avait soi-disant déjà trop de demandes de raccordement auprès d'ERDF⁽¹⁾, cela aurait coûté trop cher de les financer avec le tarif en vigueur!

■ **N&P : Parce qu'il y avait une enveloppe donnée au départ ?**

Régis Castellani : Non, au départ, il y avait un objectif de 5 400 Mégawatts (MW) pour 2020, annoncé dans le Grenelle, et qui devait donc être atteint en dix ans. Cet objectif est très limité. Par comparaison, l'an passé, l'Allemagne a installé 8 Gigawatts. Nos objectifs pour 2020, c'est la moitié de ce qu'a posé l'Allemagne en 2010. Et pourtant il y a 30% de soleil en moins là-bas! [Rires] En France, quand l'Etat a vu que les objectifs seraient dépassés, il a voulu mettre un frein en baissant les tarifs, et ce avec un effet rétroactif. L'impact immédiat de cette réduction, c'est que les projets qui avaient été déposés avec le tarif donné ont tous été perdus : il a fallu remonter l'intégralité des dossiers, avec d'autres solutions techniques, d'autres panneaux, et parfois d'autres sources de financement... Notre activité n'a pas pu reprendre avant avril-mai. Et en Juin, c'est la Région qui a supprimé les aides !

■ **N&P : Au nom de quoi ces suppressions ?**

Régis Castellani : Je n'en suis pas sûr, je suppose que là aussi l'enveloppe avait été dépassée... Mais pour nous, pas de subvention, ça voulait dire reprendre la quasi-totalité des projets, tous situés dans les départements du Gard et de l'Hérault et donc éligibles à cette subvention du Languedoc-Roussillon attribuée à raison d'1 € par watt de puissance installée. Ces programmes représentaient environ les 3/4 de notre chiffre d'affaires !

Avec tout ça, ce n'est qu'en juillet-août qu'on a pu retravailler sur de nouveaux projets, pour lesquels on a fait notamment des demandes de raccordement. Et là, rebelote ! En septembre, nouvelle baisse de tarif, de 12%. Et comme ça ne suffisait pas, à nos demandes de raccordement déposées en juillet/août, ERDF a répondu seulement en décembre. Sauf qu'entre temps, le gouvernement avait décidé... un moratoire ! Déjà que le premier semestre 2010 avait été largement affecté – c'est le moins qu'on puisse dire ! – par les modifications tarifaires nationales et régionales, avec ce moratoire, on nous a supprimé à nouveau l'équivalent d'un semestre de travail. Pour résumer, en 2010, sur environ

trois mégawatts de projets initiaux, on s'est retrouvés à faire 160 kW : notre chiffre d'affaires prévisionnel pour 2011 a été divisé par 20 !

■ **N&P : Quelles sont les conséquences de ce moratoire pour la profession ?**

Régis Castellani : Ce moratoire, c'est en fait un moratoire sur la demande de raccordement : une suppression de tous les projets qui n'avaient pas reçu de réponse d'ERDF et qui n'avaient pas pu sécuriser leur tarif. En 2010, pour sécuriser le tarif, il fallait avoir déposé un dossier complet. Mais depuis le moratoire, un dossier n'est considéré complet qu'une fois la Proposition Technique et Financière (la PTF) d'ERDF acquittée. Vu qu'ERDF a mis 6 mois à répondre aux demandes de raccordement, on voit bien comment elle a généré elle-même l'impossibilité de poser un dossier complet ! C'est comme ça qu'on se retrouve avec des projets purement et simplement effacés des carnets de commande !

À l'issue du moratoire, qu'est-ce qui se passe ? Sur le résidentiel, il y a une baisse de tarif de 20%. Sur le segment professionnel sous 100 kW (c'est-à-dire jusqu'à des projets de 800 m² à peu près), on a une baisse de 35% en comptant tout. Et au-delà de 100 kW on ne peut pas raccorder, il faut attendre les appels d'offres simplifiés qui viendront, nous dit-on, en juillet. Sous quelle forme ? On ne sait pas. Que vont devenir les projets qui ont été signés, sur lesquels des clients ont déjà fait passer des bureaux d'études, par exemple ? Sachant qu'une étude de charpente d'un bâti-

ment de 2000 m² ça coûte environ 3500€. Et ça les vaut bien ! Que vont devenir ces projets sur lesquels des frais ont été engagés par des maîtres d'ouvrages, sûrs jusqu'alors qu'ils aboutiraient ? Avec ces nouvelles dispositions, certains maîtres d'ouvrage vont perdre des sommes considérables de travail effectué à élaborer des programmes qui, finalement, ne seront pas raccordés.

■ **N&P : Ces mesures affectent toute la filière ?**

Régis Castellani : Une baisse de tarif d'achat de 35 %, voire de 55 % sur les projets au sol, oui, ça touche beaucoup de monde ; mais pas tout le monde, comme on va le voir ! Car une autre complexité est venue s'ajouter à tout ça : l'obligation d'avoir les fonds propres nécessaires, ou l'accord bancaire, avant de faire une demande de raccordement. Or, comment obtenir cet accord de financement avant d'avoir sécurisé le tarif d'achat ? Ça revient à demander aux banques un chèque en blanc ! Seuls les gros investisseurs pourront apporter cette garantie ! Ce n'est pas une bonne nouvelle pour l'économie locale. Car plus le développeur est gros, plus les panneaux viennent de loin : c'est une règle non démontrée mais toujours vérifiée ! [Rires] Cette attitude est contraire à la sorte de règle morale tacite du métier, qui veut qu'à partir du moment où on fait de l'électricité locale payée par tous, la moindre des choses est de mettre des panneaux européens qui participent à la sauvegarde de l'emploi. De ce point de vue, les seuls qui ont fait du boulot correct, ce sont les artisans, les petits développeurs, les petits bureaux d'études : ceux qui globalement travaillent sur des chantiers modestes, qui n'ont pas de fonds propres élevés, et qui n'ont donc pas de rapports de force favorables avec leur banque. Ces gens là, ils sont comme nous, ils ont perdu la quasi-totalité de leurs projets. Ils ont travaillé pour rien bien souvent. Eux, oui, ils sont très affectés.

Par contre, ces mesures ne touchent pas ceux qui ont payé leur PTF avant le 2 décembre, autrement dit ceux qui ont eu des propositions d'ERDF très rapidement. Ou ceux qui ont fait des projets très tôt comme les projets de 2009 qui bénéficient du tarif le plus élevé (60cts) c'est-à-dire les plus chers pour la collectivité !

Qui d'autre n'est pas touché ? Ceux qui sont très proches d'Edf et qui peuvent suivre ou accélérer les PTF, comme Edf Energies Nouvelles (Edf EN) par exemple. Dans le cas des parcs au sol, grâce aux rapports privilégiés qu'elle entretient avec le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), Edf NR a pu squeezer toutes les étapes d'obtention du permis de construire, qu'aucune autre entreprise ne peut éviter dans le processus habituel d'ERDF. C'est ce qui s'est passé notamment avec la méga centrale solaire au sol de Beaucaire qui fait tant de vagues dans la filière. Et pour cause, en ayant évité toutes ces étapes, le projet de Beaucaire va pouvoir bénéficier du tarif 2010 ! Ainsi, sur la France entière, on peut estimer qu'EDF EN "truste" environ 80% des projets déposés à RTE, soit près de 2000 MW : c'est 20 ans de quotas résidentiels !

■ **N&P : La filière parle d'environ 25 000 emplois menacés par tous ces revirements réglementaires ?**

Régis Castellani : Les 25 000 emplois dont parlent les syndicats sont les emplois directs. Mais en réalité c'est bien plus que ça. Quand on développe un projet, on fait travailler de nombreux corps de métiers : des géomètres, des bureaux d'études techniques, des serruriers, des métalliers, etc. Autour d'un chantier on peut rassembler entre quinze et vingt personnes. De l'électricien au couvreur, et même le notaire ! Pour cinq emplois directs, il faut en compter dix autour qui, même s'ils ne font pas tout leur chiffre avec le solaire, sont directement touchés dans leur activité par les difficultés du secteur. Dans notre région, une grande partie des bureaux d'études réalisent près de 50% de leur chiffre d'affaires avec le photovoltaïque. Car dès qu'on met un panneau sur un toit, il faut faire passer un bureau d'études pour s'assurer que la structure ne va pas s'écrouler ! En fait, ces décisions vont toucher tout un écosystème local d'activités qui s'étaient remises en mouvement avec le solaire. Et ça représente bien plus que 25 000 emplois ! ■

Notes

1 - ERDF, Électricité Réseau Distribution France est née en 2008 de la scission des différentes activités d'EDF exigée par l'Europe au nom de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. Dans ce contexte, la distribution de l'électricité (gestion et exploitation des réseaux publics) demeure une activité de service public.



▲ Chantier mené par Cèze et Orb Énergie